

À QUI S'ADRESSER ?

-  Pôle emploi
 - ▶ www.pole-emploi.fr
-  Cap emploi (pour les publics handicapés)
 - ▶ www.capemploi.com
-  Missions locales (pour les publics de moins de 26 ans)
 - ▶ www.arefie.org
-  Direccte Hauts-de-France (pour les modalités de prise en charge)
 - ▶ www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr

LE PEC, PLUS QU'UN PARCOURS, UN VÉRITABLE TREMPLIN POUR L'AVENIR !

Février 2018 - Réalisé par le service communication de la Direccte Hauts-de-France- crédit photo : © rawpixel.com - Fotolia



Parcours
PEC
emploi
compétences

**PARCOURS EMPLOI
COMPÉTENCES
SECTEUR
NON MARCHAND**

« ACCOMPAGNEZ UN SALARIÉ DANS SA FORMATION ET SON INSERTION PROFESSIONNELLE »

POUR DES BÉNÉFICIAIRES D'HORIZONS DIFFÉRENTS

- ▶ **MOTIVÉS**
- ▶ **VOLONTAIRES**
- ▶ **PRÊTS À SE FORMER ET À S'INVESTIR DANS LE MONDE PROFESSIONNEL**



Parcours
PEC
emploi
compétences





LE PEC, POUR QUOI ?

Pour que les bénéficiaires s'engagent dans un parcours qualifiant et professionnalisant.

Ils bénéficient :

- ▶▶ D'un accompagnement renforcé qui comprend :
 - Une sélection d'employeurs capables de proposer un parcours insérant ;
 - Un diagnostic en amont par le prescripteur ;
 - Un entretien tripartite préalable à l'embauche entre le bénéficiaire, le prescripteur et l'employeur ;
 - D'un suivi pendant la durée du contrat qui pourra prendre la forme d'un livret dématérialisé ;
 - D'un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur 1 à 3 mois avant la fin du contrat.
- ▶▶ D'une formation pré-qualifiante ;
- ▶▶ D'une possibilité d'emploi pérenne à l'issue du contrat.

Direccte Hauts-de-France
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre
70 rue Saint Sauveur
BP 456 59021 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 96 48 60
Internet : <http://www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr>



LE PEC, POUR QUI ?

Les bénéficiaires du PEC sont :

- ▶▶ De futurs employés éloignés du marché du travail ;
- ▶▶ Des résidents de quartiers politique de la ville (QPV) ;
- ▶▶ Des résidents de zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- ▶▶ Des résidents des communes du Bassin minier ;
- ▶▶ Des travailleurs handicapés.

Accompagnés d'un tuteur et d'un opérateur

Motivés pour se former et s'insérer ou se réinsérer dans le monde professionnel.



À NOTER :

LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT
DANS L'EMPLOI (CAE) DEVIENT LE
PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES
(PEC)*

* basé sur le cadre juridique du CUI-CAE

LE PEC, AVEC QUI ?

Des entreprises non marchandes

Prêtes à s'engager dans l'accompagnement de leur salarié ;

Permettant une réinsertion du bénéficiaire dans le monde du travail et dans une bonne dynamique.

Grâce à :

- ▶▶ L'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et techniques ;
- ▶▶ Un accompagnement au quotidien ;
- ▶▶ L'accès à une formation pré-qualifiante.



Des opérateurs

Qui réalisent :

- ▶▶ Un diagnostic en amont afin de s'assurer que le PEC est la meilleure solution pour leur insertion professionnelle ;
- ▶▶ Un entretien tripartite avant le début du contrat avec l'employé, l'employeur et le prescripteur ;
- ▶▶ Un entretien 1 à 3 mois avant la fin du contrat.



LE PEC, QUELLE DURÉE ?

- ▶▶ La durée du contrat en PEC est de 9 mois minimum à 12 mois maximum ;
- ▶▶ Renouvelable de 6 mois minimum à 12 mois maximum après évaluation par le prescripteur de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

À NOTER :

LE EMPLOYEURS BÉNÉFICIAIRE
D'UNE PRISE EN CHARGE
ALLANT DE 45% À 55% DU
SMIC HORAIRE BRUT, SELON
LE TYPE DE BÉNÉFICIAIRE.

